

Fin 2017, les personnels non médicaux, soignants ou non, représentent plus de 1,1 million d'emplois salariés dans les établissements de santé de France métropolitaine et des DOM, y compris le service de santé des armées. Les trois quarts d'entre eux exercent dans des établissements publics et six sur dix sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les trois quarts des emplois non médicaux se concentrent dans les hôpitaux publics fin 2017

Les personnels non médicaux salariés dans les établissements de santé représentent 1 100 000 emplois au 31 décembre 2017. Les trois quarts de ces emplois se concentrent dans les hôpitaux publics. Le quart restant se répartit à parts égales entre les établissements privés à but non lucratif et les cliniques privées (tableau 1). Le personnel soignant (infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, psychologues) représente 69 % de l'ensemble des personnels non médicaux fin 2017, soit 762 000 emplois. Ils sont largement présents dans les hôpitaux publics (72 % des emplois). Les cliniques privées mobilisent 15 % des emplois de personnel non médical soignant et les établissements privés à but non lucratif, 13 %.

Au sein du personnel soignant, les emplois d'infirmiers et d'aides-soignants sont majoritaires (respectivement 45 % et 32 % des emplois). La place des rééducateurs et des psychologues est plus modeste (6 % des emplois des personnels non médicaux soignants). Ces derniers sont relativement plus présents dans les établissements privés à but non lucratif que dans les autres établissements : leur part dans l'ensemble des personnels non médicaux soignants y atteint 11 %, contre 6 % dans les hôpitaux publics et les cliniques privées. Cela reflète, en partie, la part prépondérante du secteur privé à but non lucratif dans les activités de soins de suite et de réadaptation (voir fiche 21, « Les établissements de soins de suite et de réadaptation »).

76 % des personnels non soignants travaillent dans les hôpitaux publics et ils sont 10 % à exercer

dans les cliniques privées. Les personnels techniques et médico-techniques sont nettement concentrés dans les établissements publics (83 %). En revanche, 22 % des personnels éducatifs et sociaux travaillent dans les établissements privés à but non lucratif.

En 2017, 66 % des équivalents temps plein (ETP) des personnels non médicaux de la section hôpital (c'est-à-dire hors administration) exercent en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) [tableau 2]. Les personnels exerçant en psychiatrie et en soins de suite et de réadaptation (SSR) représentent respectivement 15 % et 14 % des ETP des personnels non médicaux. Cette répartition est très stable depuis 2013.

60 % des personnels non médicaux sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière

Fin 2017, sur plus de 1,1 million d'emplois de personnels non médicaux des établissements de santé, 658 000 sont des emplois de titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière, 309 000 sont des emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) et 136 000 en contrat à durée déterminée (CDD) [tableau 3].

Chez les personnels non médicaux soignants, la répartition par statut des emplois est proche de celle de l'ensemble des personnels non médicaux. Toutefois, certaines catégories de personnel ont des statuts plus variés. Ainsi, les rééducateurs et les psychologues sont plus souvent en CDI et moins fréquemment titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière (respectivement 47 % et 37 % des emplois) que l'ensemble des personnels non médicaux soignants. Il en est de

même pour les agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux, dont 46 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière et 33 % sont en CDI.

Chez les personnels non soignants, un tiers des personnels administratifs et des personnels éducatifs et sociaux sont en CDI, une proportion un peu plus élevée que celle des autres personnels non soignants. ■

Tableau 1 Les emplois non médicaux des établissements de santé au 31 décembre 2017

	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Personnels non médicaux soignants	551 862	95 987	113 850	761 699
Personnel d'encadrement du personnel soignant	17 922	3 864	3 423	25 209
Infirmiers ¹ diplômés d'État	249 289	40 850	52 463	342 602
Aides-soignants	185 577	27 172	32 470	245 219
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	66 698	13 388	19 074	99 160
Rééducateurs	18 947	7 669	4 904	31 520
Psychologues	13 429	3 044	1 516	17 989
Personnels non médicaux non soignants	260 295	45 429	35 742	341 466
Personnels administratifs	102 883	23 114	21 911	147 908
Personnels éducatifs et sociaux	13 420	4 302	1 454	19 176
Personnels médico-techniques	44 613	7 540	4 950	57 103
Personnels techniques	99 379	10 473	7 427	117 279
Total	812 157	141 416	149 592	1 103 165

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2017, traitements DREES.

Tableau 2 Personnels non médicaux en 2017 par discipline, en équivalent temps plein

Disciplines	2017
Administration	238 994
Section hôpital	772 287
MCO	508 556
Psychiatrie	117 688
HAD	8 911
SSR	108 865
SLD	28 268
Ensemble	1 011 282
Ensemble (hors unités de soins de longue durée)	983 014

MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; HAD : hospitalisation à domicile ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; SLD : soins de longue durée.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2017, traitements DREES.

Tableau 3 Les emplois non médicaux des établissements de santé au 31 décembre 2017 selon la spécialité et le contrat

	Personnel en CDI	Personnel en CDD	Titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière	Ensemble du personnel des établissements sanitaire
Personnels non médicaux soignants	209 732	92 316	459 651	761 699
Personnel d'encadrement du personnel soignant	7 515	192	17 502	25 209
Infirmiers ¹ diplômés d'État	89 331	33 712	219 559	342 602
Aides-soignants	56 921	29 547	158 751	245 219
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	32 738	21 074	45 348	99 160
Rééducateurs	15 067	4 386	12 067	31 520
Psychologues	8 160	3 405	6 424	17 989
Personnels non médicaux non soignants	99 020	43 769	198 677	341 466
Personnels administratifs	50 734	17 728	79 446	147 908
Personnels éducatifs et sociaux	6 608	2 558	10 010	19 176
Personnels médico-techniques	13 695	6 717	36 691	57 103
Personnels techniques	27 983	16 766	72 530	117 279
Total	308 752	136 085	658 328	1 103 165

CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2017, traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes

Champ

Personnels non médicaux salariés des établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA). Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation est exclu.

Source

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel).

Méthodologie

Le personnel est comptabilisé selon l'emploi ou le grade pour lequel il a été recruté et non pas en fonction de l'unité fonctionnelle (ou du service) dans lequel il travaille. Par exemple, un aide-soignant qui travaille dans un service administratif est quand même compté dans les effectifs des personnels des services de soins.

Définitions

> **Personnels non médicaux** : il s'agit ici des personnels salariés, titulaires ou contractuels des établissements sanitaires, rémunérés au 31 décembre 2017 par l'établissement dans le secteur privé, ou par l'entité juridique dans le secteur public. Sont inclus les élèves rémunérés, les personnels en congés simples ou de longue maladie, en cessation progressive d'activité, etc. Les apprentis et autres contrats aidés ne sont pas comptabilisés. Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation n'apparaît pas dans cette fiche.

> **Équivalent temps plein** : il correspond ici à l'équivalent temps plein annuel moyen rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

Pour en savoir plus

- > **Barlet, M. et Marbot, C. (dir.)** (2016). *Portrait des professionnels de santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.
- > **Barlet, M. et Cavillon, M.** (2011, mai). La profession d'infirmière : situation démographique et trajectoires professionnelles. DREES, *Études et Résultats*, 759.
- > **Cavillon, M.** (2012, mars). La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs. DREES, *Études et Résultats*, 791.
- > **Kranklader, E., Minodier, C. et Fourcade, N.** (2013, juillet). Établissements de santé : le personnel soignant de plus en plus âgé. DREES, *Études et Résultats*, 846.